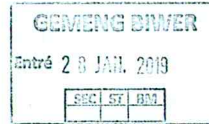




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

Direction
Référence : EAU/AUT/19/0031
Dossier suivi par : Service autorisations - LWA
Tél. : 24556-920 (08.30 - 11.30)
E-mail : autorisations@eau.etat.lu



Administration Communale de
Biwer
6, Kiirchestrooss
L-6834 Biwer

Esch-sur-Alzette, le 25 JAN. 2019

Requérant : Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduares de l'Est (SIDEEST)
Objet : Gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une station d'épuration à Biwer
Localité : Biwer
Commune : Biwer

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.


Olivier Jeitz
Chef du Service Autorisations

Annexe :
Copie de la demande d'autorisation

1, avenue du Rock'n'Roll Tél. : (352) 24 55 6 - 920 TVA : LU18 87 76 07 e-mail :
L-4361 Esch-sur-Alzette Fax : (352) 24 55 6 - 7920 www.waasser.lu autorisations@eau.etat.lu

PERMISSION DE COURS D'EAU

Le présent affichage a lieu conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Biwer, le 31 janvier 2019
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal f.f.